

Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 13 mai 2024 à 20h00 à la salle du conseil municipal.

Sont présents, mesdames les conseillères Danielle Coutu messieurs les conseillers Roger Landry, Richard Duchesne, Léon-Paul Darveau et Martial St-Amant.

Est absente, madame la conseillère Laurie Godin

L'assemblée est sous la présidence de Madame la mairesse, Sylvie Coulombe.

Assiste également à la séance Madame Nadia Genest, directrice générale et greffière-trésorière p.i.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par Madame la mairesse
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024
5. Suivi du procès-verbal

6. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 6.1. Comité d'embellissement – Engagement ressources
 - 6.2. Engagements des ressources – Camp de jour 2024

7. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1. Dérogation mineure – 375 chemin des Bussières
 - 7.2. Avis de motion – Règlement 481-24 – Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 7.3. Adoption du projet – Règlement 481-24 – Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

8. **DEMANDE DE DONS ET SOLLICITATIONS**
 - 8.1. Demande de commandite – Fabrique de Saint-Thomas-Didyme

9. **ADMINISTRATION**
 - 9.1. Résolution – Revenu Québec
 - 9.2. Résolution pour le mois de la sensibilisation a la sclérose en plaques et sollicitation d'un don qui permettra d'amélioration le bien-être des personnes aux prises avec la SP
 - 9.3. Nomination d'un enchérisseur – vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier
 - 9.4. États financiers comparatifs au 30 avril 2024
 - 9.5. Destruction de documents

10. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1. Acceptation – Soumission contrôle de matériaux – Réfection de la rue J-P Darveau
 - 10.2. Acceptation – Avenant Serv. Professionnels – Réfection de la rue J-P Darveau
 - 10.3. Acceptation – Soumission Fernand Boilard inc – Réfection de la rue J-P Darveau.

11. **INVITATIONS**
 - 11.1.

12. LISTE DES COMPTES POUR ACCEPTATION

13. VARIA :

- 13.1. RMR – Point de dépôt – Saint-Thomas-Didyme
- 13.2. Résidence des Blés d’or — Versement de la contribution annuelle
- 13.3. Autorisation de signature – Aide financière PEPPSEP
- 13.4. Acceptation – soumission Transport Mica – Niveleuse
- 13.5. Réservation – Budget participatif – Réfection école

14. Correspondances

- 14.1. MAMH – Acceptation Règl. Emprunt 480-24
- 14.2. Association des propriétaires du Lac Trottier enr.

15. Rapport des élus

16. Période de questions

17. Prochaine assemblée ordinaire

18. Levée de l’assemblée

1. OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l’ordre du jour :

2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA

24-779

À la suite de la lecture de l’ordre du jour, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que l’ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu’il y ait possibilité d’inscrire de nouveaux items à varia jusqu’à l’écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D’INTÉRÊTS

Aucun conflit d’intérêts

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024 AVEC DISPENSE DE LECTURE

24-780

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2024, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2024 tel que rédigé et déposé par la greffière-trésorière à la présente séance.

5. SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1. COMITÉ D'EMBELLISSEMENT – ENGAGEMENT RESSOURCE

24-781

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement recommande l'engagement d'une ressource à titre de jardiner pour la saison estivale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

DE nommer madame Noëlla Mercier au poste de jardinière pour la saison estival 2024.

6.2. ENGAGEMENTS DES RESSOURCES – CAMP DE JOUR 2024

24-782

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme doit procéder à l'embauche de son personnel d'animation pour son camp de jour en vue de la période estival 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2024 pour trois animatrices;

CONSIDÉRANT QUE la responsable aux loisirs recommande l'embauche des animatrices suivantes :

- Sara-Eve Tremblay;
- Maélye Tremblay
- Anne-Katherine Lyna

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise l'embauche de trois animatrices pour son camp de jour à l'été 2024;

QU'UNE fin de semaine de formation sera offerte aux animatrices;

QU'UNE à deux journées d'accueil et de préparation du local sont prévues avant le début du camp de jour;

D'accepter la grille des salaires 2024 pour le camp jour suivant :

Grille des salaires 2024

Camp de jour	
Niveau secondaire	15.75 \$
Niveau DEP ou collégiale*	17.00 \$

- *Doit avoir complété au moins une année d'étude dans ce niveau*

QUE ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

7.1 DÉROGATION MINEURE – 375 CHEMIN DES BUSSIÈRES

24-783

CONSIDÉRANT QUE monsieur Clément Lord et madame Guylaine Lemelin, pour le lot 4 808 805, au 375 chemin des Bussières, Saint-Thomas-Didyme et que cette demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à environ 6 mètres de la ligne de terrain avant au lieu de 15 mètres comme le mentionne le règlement de zonage 370-10;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur le conseiller Martial St-Amant et résolu unanimement :

D'accepter la dérogation mineure pour le lot 4 808 805, au 375 chemin des Bussières.

**7.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 481-24
RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

24-784

Monsieur le conseiller Martial St-Amant dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un nouveau règlement d'urbanisme sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

**7.2 ADOPTION DU PROJET – RÈGLEMENT 481-24
RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

24-785

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement,

QUE le conseil de municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte le règlement 481-24 sur les Projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI).

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la municipalité.

DEMANDE DE DONS ET SOLLICITATIONS

8. DEMANDE DE DONS

24-786

Il est proposé par Monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement que les dons suivants soient acceptés :

Organismes	Montant accordé
Fabrique de Saint-Thomas-Didyme	180 \$

QUE ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

ADMINISTRATION

9. ADMINISTRATION

9.1. RÉOLUTION – REVENU QUÉBEC

24-787

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement

QUE Genest Nadia, directrice générale, greffière-trésorière (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

9.2. RÉOLUTION POUR LE MOIS DE LA SENSIBILISATION A LA SCLÉROSE EN PLAQUES

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

24-788

Il est proposé par monsieur le conseiller Martial St-Amant et résolu unanimement

DE décréter que le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

QUE le conseil municipal de la ville de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

QUE ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

9.3 NOMINATION D'UN ENCHÉRISSEUR – VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPOT FONCIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Thomas-Didyme a transmis un dossier dans le cadre de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier;

CONSIDÉRANT QUE la vente aux enchères aura lieu le 13 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec permet à la municipalité d'enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

24-789

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal nomme monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau enrichisseur au nom de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme.

QUE ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

9.4 ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2024

La directrice générale p.i. dépose au conseil municipal un état financier de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme au 30 avril 2024.

9.5 DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q. c. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de conservation de la municipalité de St-Thomas-Didyme a été approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère en gestion documentaire soumet une liste des documents à détruire à des fins d'approbation ;

24-790

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la municipalité de St-Thomas-Didyme approuve la destruction des documents.

QUE ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

10 TRAVAUX PUBLICS

10.1 ACCEPTATION – SOUMISSION CONTRÔLE DE MATÉRIAUX – RÉFECTION DE LA RUE J-P DARVEAU

REMIS À LA PROCHAINE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 20 MAI 2024

10.2 ACCEPTATION – AVENANT SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DE LA RUE J-P DARVEAU

24-792

IL est proposé par monsieur le conseiller Martial St-Amant et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte les deux avenants de GEMEL, tels :

- **Avenant d'honoraires : ODS-31217-AH02-R00**

Pour la préparation de plans et devis - Jean-Paul Darveau – Service d'accompagnement à distance pendant la construction au montant de 13 900.00\$ taxes non-incluses.

- **Avenant d'honoraires : ODS-31217-AH03-R00**

Préparation de plans et devis – Jean-Paul Darveau – Préparation d'un relevé et profil de construction Avenue Mc Nicoll au montant de 6 830.00 \$ taxes non-incluses.

QUE ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

10.3 ACCEPTATION – SOUMISSION FERNAND BOILARD INC – RÉFECTION DE LA RUE J-P DARVEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en appel d'offres sur SEAO pour la réfection des rues Jean-Paul Darveau et Mc Nicoll;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture de soumission le 26 avril dernier, il y a eu une seule soumission reçue;

CONSIDÉRANT QUE la firme GEMEL recommande d'accepter la soumission conforme;

24-793

il est proposé par le conseiller monsieur Martial St-amant et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Fernand Boilard inc au montant de 1 058 513.88\$ taxes incluses pour la réfection des rues Jean-Paul Darveau et Mc Nicoll tel que décrit dans l'appel d'offre.

QUE ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

11 INVITATION

12.1 AGA BASSIN VERSANT - LAC SAINT-JEAN

Une invitation est fait aux membres du conseil et les citoyens de participer a l'assemblée générale du Bassin versant Lac Saint-Jean qui se déroulera mercredi le 29 mai 2024 à 17h15 au Chalet Prim'Eau à St-Prime.

12 LISTE DES COMPTES POUR ACCEPTATION

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement :

24-794

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 30 012.16\$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 69 440.88\$ les salaires nets au montant de 7 576.51\$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des finances composé de Madame la conseillère Danielle Coutu et Monsieur le conseiller Richard Duchesne. Pour un total de 107 029.85\$

QUE ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

13 VARIA :

13.1 RMR – POINT DE DÉPÔT – SAINT-THOMAS-DIDYME

Pour l'année 2023, un total de 1091 personnes ont utilisées le point de dépôt de la RMR Saint-thomas-Didyme sur le chemin de la L-202

13.2 RÉSIDENCE DES BLÉS D'OR — VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QU'une contribution annuelle doit être versée à la résidence des Blés d'or pour le maintien des services d'une résidence pour aînés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution représente 10% de la différence entre le montant totaux des loyers moins le montant déterminé par la société d'habitation du Québec concernant la capacité de payé du locataire (données du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023);

24-795 **CONSIDÉRANT QUE** la somme devant être versée par la municipalité est de 1 590.00\$;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement,

Que soit versé à la Résidence des Blés d'or une somme de 1 590.00 \$ pour la contribution annuelle de 2024.

QUE ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse suppléante.

13.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – AIDE FINANCIÈRE PEPPEP

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable du ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

24-796 **PAR CONSÉQUENT**, Il est proposé par monsieur le conseiller Leon-Paul Darveau et résolu unanimement,

D'autoriser la directrice générale p.i. à signer l'entente d'aide financière avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

QUE ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse suppléante.

13.4 ACCEPTATION – SOUMISSION TRANSPORT MICA – NIVELEUSE

24-796A Il est proposé par monsieur le conseiller Martial Saint-Amand et résolu unanimement,

D'accepter la soumission de Transport Mica et son calendrier de planification pour les travaux de la saison 2024 pour la niveleuse.

QUE ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse suppléante.

13.5 RESERVATION – BUDGET PARTICIPATIF – REFECTION COUR D'ÉCOLE

24-796B

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement,

DE réserver le montant de 15 000 \$ du budget participatif pour l'acquisition de jeux dans la cour d'école.

QUE ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse suppléante.

14 CORRESPONDANCE

14.1 MAMH – ACCEPTATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 480-24

La correspondance est déposée aux archives.

14.2 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC TROTTIER ENR.

La correspondance est déposée aux archives.

15 RAPPORT DES ÉLUS

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

16 PÉRIODE DE QUESTIONS

17 PROCHAINE ASSEMBLÉE

Le 17 juin 2024 à 21h45

18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-797

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Duchesne l'assemblée est levée à 21:30.

Sylvie Coulombe
Mairesse

Nadia Genest
Directrice générale
et Greffière-Trésorière p.i.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussigné déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donnée à Saint-Thomas-Didyme, ce 13 mai 2024.

Nadia Genest,
Directrice générale
et Greffière-trésorière p.i.